

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1179 relatif au régime des soldes et des allocations accessoires des personnels des cadres généraux relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

n° 1179

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1951

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret 51-1427 du 11 décembre 1951 complétant l'article 117 du décret du 2 mars 1910

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1427 du 11 décembre 1951 complétant l'article 117 du décret du 2 mars 1910 relatif au régime des soldes et des allocations accessoires des personnels des cadres généraux relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur.N.

SADOUL